



Paiement sur internet. avis et désir d'éviter les ennuis.....

Par Visiteur

Bonjour je vous contact pour avoir votre avis et vous demander comment je dois faire pour ne plus avoir d'ennuis avec tous ça.

Bon mon problème est le suivant: il y a de sa 7 mois j'ai sans l'avoir voulu pris un abonnement à un site porno et en ayant vu que j'avais effectué le paiement, j'ai immédiatement demandé à la plateforme de paiement (INET CASH.DE) d'annulé mon compte et mon abonnement. A la suite de ce message je leur avais demander de m'envoyer un e-mail pour me confirmer de l'annulation mais en vint. Le mois d'après je vois que (INET CASH.DE) continuait à me prélevé de l'argent sur mon compte bancaire alors que je leur avis bien de mander de tous annulé. Et il m'on fait ça pendant 4 mois. Alors j'ai pris la décision de faire opposition à ma carte bleue. Comme prévu par le protocole j'ai porté plainte et fait une déposition dans un bureau de la Police national et j'ai dit qu'on avait utilisé ma carte bleue dans mon dos. Et là pas plus tard que ce lundi je reçois une lettre de la justice Allemande qui s'oppose à ma plainte et me somme de payer à (INET CASH.DE) la somme de 192.50?. Alors hier j'ai renvoyer une lettre disant que je ne pourrais pas payé le montant car comme marqué sur la plainte (on a utilisé ma carte bleue dans dos) alors qu'à la base c'est quand même moi qui ai pris malencontreusement un abonnement et que (INET CASH.DE) n'a pas fait le nécessaire pour annuler mon compte et mon abonnnment.

Alors maintenant je ne c'est pas ce que je dois faire. Dois-je payer ou maintenir ma version qui est: (utilisation de ma carte dans mon dos). Je vous demande de m'aider car je n'est aucunement envis d'aller en prison pour une fausse déposition. Je vous prie d'accepter mes salutation les plus distinguées.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

A la suite de ce message je leur avais demander de m'envoyer un e-mail pour me confirmer de l'annulation mais en vint. Quelles étaient les conditions de résiliation de cet abonnement? Bien souvent la résiliation doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. De plus, avez vous vérifier dans votre contrat que vous pouviez peu de temps après l'avoir signé le résilier. En effet, bon ombre de contrat ne peuvent être résiliés avant l'échéance une certaine période.

Dois-je payer ou maintenir ma version qui est: (utilisation de ma carte dans mon dos).

Le mieux est effectivement de payer car vous n'avez pas résilié le contrat et en plus vous avez fait une fausse déclaration de vol. De ce fait, il serait plus judicieux de régler la somme car en cas de poursuites une enquête peut être faite sur votre fausse déclaration de vol et les conséquences risquent d'être plus dramatiques que le versement de cette somme.

Par ailleurs, envoyez également une lettre recommandée avec accusé de réception pour rompre le contrat (si vous le pouvez eu égard au délai minimum d'engagement s'il y en a un).

Cordialement